

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° AD 2017-07 en date du 27 septembre 2017, M. le Maire de Port-Saint-Père a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme, à savoir l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du site de Bauvet.

À cet effet, M. Alain Rineau, directeur de collège retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Nantes comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Port-Saint-Père du lundi 30 octobre 2017 (9 h 00) au vendredi 1er décembre 2017 (17 h 00).

Le dossier d'enquête publique sur support papier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Port-Saint-Père, 13, rue de Pornic et accessibles pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, (à l'exception du mercredi 1er novembre où la mairie sera fermée),

- les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00,

- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 (à l'exception des samedis 4 et 11 novembre où la mairie sera fermée).

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les signant sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert par le maire de Port-Saint-Père, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête,

- soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, celui-ci les verra et les annexera au registre d'enquête,

- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : enqueteepublique@port-saint-pere.fr

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 3 Mo.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également consultables gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus, ainsi que pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie :

www.mairie-port-saint-pere.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la salle des commissions de la mairie aux dates suivantes :

- lundi 30 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,

- mercredi 15 novembre, de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 25 novembre, de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 1er décembre, de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la mairie :

www.mairie-port-saint-pere.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2017-09-03 en date du 27 septembre 2017, le maire de Guenrouët a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme. L'enquête publique se déroulera du lundi 23 octobre 2017 au samedi 25 novembre 2017 inclus. Le tribunal administratif de Nantes a désigné M. Jacques Cadro, retraité de la gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Gilbert Castedoat ingénieur en chef des études et technique d'armement retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier ou depuis un poste informatique, à la mairie de Guenrouët, 1, rue André-Caux, 44530 Guenrouët, où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.guenrouet.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions du public peuvent être :

- consignées dans le registre d'enquête ouvert en mairie, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Guenrouët, 1, rue André-Caux, 44530 Guenrouët avec en objet la mention «enquête publique PLU, à l'attention du commissaire enquêteur»,

- par voie électronique : plu-guenrouet@orange.fr avec en objet la mention «enquête publique PLU, à l'attention du commissaire enquêteur».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Guenrouët, les :

- lundi 23 octobre, de 8 h 30 à 11 h 30,

- vendredi 27 octobre, de 13 h 30 à 16 h 30,

- samedi 4 novembre, de 8 h 30 à 12 h 00,

- mardi 7 novembre, de 13 h 30 à 16 h 30,

- mercredi 15 novembre, de 13 h 30 à 16 h 30,

- mardi 21 novembre, de 13 h 30 à 16 h 30,

- samedi 25 novembre, de 8 h 30 à 12 h 00.

La personne responsable du projet est M. le Maire de la commune de Guenrouët. Les demandes d'information sur le dossier d'élaboration du Plan local d'urbanisme peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la mairie. À l'issue de l'enquête publique, après le dépôt du rapport et des conclusions motivés du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra se prononcer sur les projets d'élaboration du Plan local d'urbanisme et pourra les modifier pour tenir compte des résultats de l'enquête à condition de ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.

Le Maire,
Sylvain ROBERT.

Le Maire
Sylvain ROBERT.

Zone d'aménagement concerté des

«Six Croix 2»

Territoire de la commune
de Donges

Approbation du dossier
de réalisation de la Zac
et du programme
des équipements publics

AVIS AU PUBLIC

Par 2 délibérations prises en date du 26 septembre 2017, le bureau communautaire de la Carène a approuvé :

- le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté des Six Croix 2,

- le programme des équipements publics de la même Zac.

Ces délibérations et les dossiers correspondants seront tenus à la disposition du public pendant 1 mois au siège de la Carène à compter du mercredi 11 octobre 2017 ainsi qu'en mairie de Donges aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils seront également consultables sur les sites internet de la commune de Donges et de la Carène.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Agence Erdre et Gesvre.

Forme sociale : société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social : lieudit Cormerais, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.

Objet social : l'activité d'agence immobilière, les transactions immobilières, la gestion immobilière, l'activité de marchand de biens.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social : 10 000 euros.

Immatriculation : RCS de Nantes.

Gérant : M. Daniel Garnier demeurant lieudit Cormerais, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.

Pour avis
Le Gérant.


Notaires

Office notarial Jean-Louis LESBATS
et Pierre BIHAN

Notaires associés à SAINT-NAZAIRE
(Loire-Atlantique)
64, avenue Géo-André

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Louis Lesbats, notaire, membre de la société civile professionnelle dénommée «Jean-Louis Lesbats et Pierre Bihan, notaires associés» titulaires d'un office notarial à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), 64, avenue Géo-André, le 21 décembre 2015, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : la fourniture du logement principal ou secondaire des associés fondateurs ensemble ou seuls à titre viager et gratuit.

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location.

La vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI La Chaumière.

Siège social : Guérande (44350), 7, impasse de la Graye.

Durée de la société : 99 années.

Capital social : trois cent onze mille euros (311 000 euros). Les apports sont libérés.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Mme Dominique Hamel, demeurant à Guérande (44350), 7, impasse de la Graye, née à Oran (Algérie) le 6 juin 1963, et M. Vincent, Armand, Jean Veiga, sans emploi, demeurant à Guérande (44350), 7, impasse de la Graye, né à Longjumeau (91160) le 18 août 1972.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire.

Pour avis
Le Notaire.

AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE
D'ACHETEURS !!



LACENTRALEDES MARCHÉS COM

Votre prochain marché est

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER
LES ANNONCES
ET LES CAHIERS
DES CHARGES